

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2020**  
**Séance ordinaire n° 12/2020**

**Présents** : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, BOURLIERE Claudine, AUGIER Romain, BACHELET Carole, CORRE Laurent, MARQUET François, GALEWICZ Anne-Marie

**Secrétaire de séance** : BACHELET Carole

**Date de la convocation** : 20 novembre 2020

**INTERCOMMUNALITE**

**1- Transfert de la compétence Urbanisme et PLUI**

Mme le Maire rappelle les explications données lors du précédent conseil municipal et ajoute que le délai pour la prise de décision a été repoussé de 6 mois compte tenu de la crise sanitaire.

Mme le Maire rappelle que le PLUI ne permettrait plus à la commune de définir ses propres orientations en matière d'urbanisme via le Plan Local d'Urbanisme.

Mme le Maire propose de voter contre la prise de compétence par Roannais Agglomération : contre à l'unanimité

**2- Transfert des pouvoirs de police spéciale**

Mme le Maire explique que le Maire a le pouvoir de police général dans sa commune.

Les pouvoirs de police spéciale s'exercent en matière : d'assainissement, de gestion des déchets, de gestion des gens du voyage, de circulation et de stationnement et de lutte contre l'habitat indigne.

Dans les 6 mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal, celui-ci doit se positionner pour savoir si le Maire conserve ou remet au Président de l'agglomération ces pouvoirs. Si un seul maire s'oppose au transfert de l'un de ces domaines alors celui n'est pas transféré.

Le Président de l'EPCI gérait lors du précédent mandat le pouvoir de police spéciale en matière d'assainissement et gestion de déchets

Mme le Maire propose que le Président de l'EPCI conserve ces pouvoirs et ne souhaite pas que les pouvoirs de police spéciale en matière de voirie et d'habitat soient transférés.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**3- Orientations budgétaires 2021**

Pour information, Mme Le Maire énonce les orientations budgétaires de Roannais Agglomération.

Globalement la situation financière de Roannais Agglomération est plutôt bonne. Toutefois le contexte actuel entrainera un probable recours à l'emprunt.

Les priorités budgétaires s'exerceront en matière de :

- transports publics (transformation flotte de bus en électrique)
- de gestion des déchets : nouveaux modes de collecte
- énergétique : développement de l'éolien, du photovoltaïque

La TGAP (taxe générale pour activités polluantes) prélevé par l'Etat est actuellement de 30€/tonne, en 2025 elle sera de 65€/tonne. Roannais agglomération paie cette taxe pour les déchets enfouis. Ceci représentera pour Roannais Agglomération une dépense de plus d'un million d'euros en 2025.

Afin de réduire l'effet de cette taxe, la taxe auprès des administrés sera augmentée et il convient de chercher d'autres modes de collecte et de traitement pour réduire la quantité des déchets « mal traités » et polluants.

Le coût de traitement des déchets est accentué par le fait que la valorisation de certains déchets est à la baisse. Le verre est acheté 30€ la tonne aujourd'hui, en 2021 il sera payé 19€ la tonne, le papier est actuellement acheté 80€ la tonne, d'ici 2025 ce sera entre 0 et 1€.

En conséquence, la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères devrait augmenter. Actuellement taxe elle est de 7% pour les 34 communes rurales et de 8.4% sur les communes urbaines. Le changement de mode de collecte, à l'étude actuellement, engendrera une uniformisation des taux à 9%.

**4- Ordures ménagères : évolution du service**

M. Jeneste a assisté à une réunion qui a présenté 3 scénarios pour l'avenir

- collecte en sacs de couleur dans le même bac de collecte
- collecte à 2 bacs : 1 bac ordures ménagères et 1 bac tri jaune. Le verre resterait en Point d'Apport Volontaire.

- optimiser ce qui se fait actuellement

Le ramassage se ferait tous les 15 jours

Le scénario 2 serait privilégié pour des raisons de coût.

#### **5- Motion pour la gestion de l'eau ;**

Mme le Maire explique que l'on fait partie de l'agence de l'eau de Loire Bretagne. Actuellement le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et gestion de l'eau) qui répartit la ressource en eau est en cours de révision. La région nous alerte car nous sommes fournisseurs d'eau et très contraints à la consommation. Pour que les villes d'Orléans et Nantes ne manquent pas d'eau on a interdit le pompage dans le barrage de Villerest. La région demande une juste répartition des ressources entre l'amont et l'aval du bassin. Il faut travailler sur le stockage de l'eau pour éviter le manque d'eau en aval du bassin de la Loire.

Le conseil accepte à l'unanimité de prendre cette motion.

### **BATIMENTS**

#### **6- Chantier réseau de chaleur :**

Le réseau de chaleur est en fonctionnement. Le réseau de la mairie fonctionne correctement. Toutefois des difficultés apparaissent sur le réseau de la salle des fêtes et du gîte. Celles-ci sont en cours de résolution.

Le chantier n'est pas terminé. Le bardage bois se ferait en février (pb d'approvisionnement). Le câble d'électricité sera mis début décembre pour alimenter les 2 garages (récupérés de la poste).

#### **7- Chantier Guillermier :**

Le transformateur a été démolit. Les WC publics ont été démolis également. La charpente a été transportée à l'étang où elle sera remontée ultérieurement pour la création d'un abri au bord de l'étang.

#### **8- Travaux divers**

- Bar restau : Créa bois étudie actuellement une solution pour résoudre le problème d'insonorisation.

Le store sur la cour intérieure est posé.

- Travaux réfection salle d'évolution : le devis accepté en décembre 2019 auprès de l'entreprise Buisson. Toutefois M. Buisson est dans l'impossibilité de réaliser ces travaux durant les vacances de Noël. Ils seront donc reprogrammés.

- Salle des sociétés : le lave-vaisselle est posé

- Tous bâtiments : Demande révision des contrats de maintenance et entretien des chaudières

La dépense est actuellement de 3470€ HT par thermi dépannage.

Suite à la mise en place du réseau de chaleur et à la suppression de certaines chaudières M. Dumas a consulté plusieurs entreprises.

- Entreprise Thermi service : 1895 € (Résidence) + 2471.90 € (commune) = 4 366.90 € HT

- Entreprise Thermi dépannage : 1720 € (Résidence) + 1720 € (commune) = 3 440 € HT

- Entreprise Desbenoit : pas de retour

M. Dumas propose donc de reconduire le contrat de maintenance avec l'entreprise Thermi Dépannage

Le conseil accepte à l'unanimité.

- Chéneaux défectueux dans plusieurs lieux :

M. Dumas a pris contact avec 2 artisans pour des travaux de réfection de chéneaux : chiffrage à neuf (toute la face avant du local technique réseau de chaleur 2descentes, abri bus (cuivre), 2/3 du bâtiment Lépine)

- Entreprise Grisard 4 354.40 € HT

- Entreprise Tison 4 603.07 € HT

La différence de tarif est légère, il est proposé de retenir l'offre de M. Tison puisque c'est un artisan du village. Le conseil accepte la proposition de M. Tison 11 voix pour et 4 voix contre.

M. Tison a demandé s'il pouvait repeindre la façade du bâtiment qu'il loue à la commune. La commune fournirait la peinture et il peindra.

Il a également demandé à avoir une convention pour faire pâturer ses animaux sur la zone humide en dessous de la chaussée de l'étang.

M. Dumas lui apportera des réponses ultérieurement après étude précise de ces requêtes.

- M. Aunos informe M. Dumas que la VMC de sa salle de bains ne fonctionne plus.

## VOIRIE

### 9- Voirie 2021

La commission s'est réunie pour planifier la réfection des chemins et rues :

- impasse ancienne RN7, rue du dépôt, route de la movette, chez mercier la martine. M. Decombe, agent du Département de la Loire qui nous apporte une assistance technique pour la voirie communale s'est rendu sur place avec M. Jeneste. Il nous fera parvenir un chiffrage afin de réaliser les demandes de subvention auprès du Département.

M. Jeneste informe le conseil qu'un agent a cassé accidentellement la vitre de la porte de la mini pelle lors des travaux de calage des routes. Une déclaration à l'assurance a été effectuée.

L'entreprise Xavier Laurent a été contactée pour la fabrication d'un portail qui sera installé pour permettre l'accès au jardin, suite à la démolition du hangar.

### 10- Illuminations de Noël

Les illuminations sont posées. Les guirlandes ont été posées également sur la commune de St Pierre Laval. La prestation sera facturée à St Pierre Laval comme chaque année.

### 11- Caces

Le recyclage de CACES pour les agents Abel Pourret et Joël Girard se fera le 12 janvier 2021 suite à l'annulation de la session de novembre initialement prévue.

### 12- Chemin de Jars

L'entreprise Scopelec a planifié la pose de fourreaux dans le chemin de Jars refait à neuf l'an dernier. Ce sont des fourreaux pour rejoindre La Pacaudière et déployer un réseau fibre.

Une réunion sur place a été organisée avec l'entreprise, un élu de la commune du Crozet également concernée par ce projet et la Roannaise de l'eau puisque la conduite en eau passe également par ce chemin. Afin de ne pas détériorer ce chemin qui a nécessité des travaux coûteux pour sa remise en état, Mme le Maire rédigera un courrier mentionnant que la commune refuse le passage de ces fourreaux.

## FINANCES

### 13- Taxe d'aménagement, révision des taux

Cette taxe est payée en 2 fois par les propriétaires lors de la réalisation de travaux de constructions. Elle est actuellement de 3%. Avant le 31/12/2020, il faut décider si l'on souhaite faire évoluer ce taux.

A l'unanimité, le conseil municipal ne souhaite pas modifier le taux.

### 14- DM

Mme le Maire expose qu'il est nécessaire de prendre 2 Décisions Modificatives au budget.

- Pour la première, il s'agit d'abonder à hauteur de 5000€ à l'opération budgétaire 305 « équipement divers 2020 » afin de payer les équipements d'installation du médecin.
- Pour la 2<sup>nd</sup>e il s'agit de jeux d'écritures entre les articles 2116 et 2312 d'une part et les articles 21138 et 2318 d'autre part.

Le conseil accepte à l'unanimité

## URBANISME

### 15- Convention droit du sol (ADS) avec Roannais Agglomération

Convention établie pour 6 mois car Roannais Agglomération a besoin de temps pour calculer et répercuter aux communes le cout réel de ces services.

Le service commun ADS assure l'instruction réglementaire de la demande d'urbanisme, depuis sa transmission par la commune jusqu'à la préparation et l'envoi au Maire du projet de décision. Il assure les tâches suivantes : phase d'instruction, projet de décision, transmission des données fiscales et statistiques, contrôle de conformité.

Disposition financière :

- Part fixe : La participation de la commune est de 1.55€ par an par habitant
- Part variable : tarif à l'acte :
  - Permis de construire : 51€
  - Certificat d'urbanisme type A : 10€

- Certificat d'urbanisme type B : 20€
- Déclaration préalable : 36€
- Permis d'aménager : 61€
- Permis de démolir : 41€

- Le financement de la maintenance au GNAU sera répercuté entre les communes
  - Le droit d'entrée pour adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de 500€
  -
- Le conseil accepte à l'unanimité la signature de cette convention

## **ECOLE, SPORT, LOISIRS**

### **16- Compte rendu du conseil d'école**

Mme Déplace annonce les effectifs actuels : 87 élèves répartis sur 4 classes

Le conseil d'école a validé la modification du règlement puisque l'enseignement est obligatoire à partir de 3ans.

### **17- Convention RASED- Maître d'adaptation 2019/2021 (Réseau d'aide aux élèves en difficulté)**

Cette convention établie entre les 17 communes du canton de Renaison permet de faciliter l'intervention de Mme Millers, psychologue scolaire et Mme Mosse en leur allouant une participation financière.

Les conditions sanitaires du début de l'année 2020 n'ont pas permis la signature de la convention 2019-2020. Cette dernière sera donc signée pour les années scolaires 2019/2020 et 2020/2021

- La participation financière pour la psychologue :
  - Pour 2019/2020 est de 35€ par classe (renouvellement mallette pédagogique)
  - Pour 2020/2021 est de 10€ par classe
- La participation financière pour le maître d'adaptation
  - Pour 2019/2020 est de 10 €
  - Pour 2020/2021 est de 10 €

Le conseil accepte à l'unanimité

### **18- Remplacement Floriane Bartassot**

Mme Déplace explique que Mme Magali Guyot a été retenue de par son expérience. Elle était demandeuse d'emploi. Pôle emploi a proposé une formule « action préalable au recrutement ». Ainsi, Mme Guyot est stagiaire du jeudi 19 novembre jusqu'aux vacances de Noël. Elle est donc rémunérée par Pôle emploi et la commune percevra une indemnité de 770€. La commune s'engage à signer avec Mme Guyot un CDD d'au moins 6 mois. Ainsi, son contrat débutera le 4 janvier 2021 pour se terminer le vendredi 2 juillet. Mme Déplace précise qu'elle s'est bien intégrée.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **19- Installation du médecin**

Le médecin est arrivé le 16/11. Il s'est installé dans l'ancien local pléiades, aménagé en appartement. Il devrait commencer prochainement son activité.

Le conseil accepte l'achat du matériel à hauteur de 6 000€ comme alloué au docteur Mihiu lors de son arrivée en 2018.

### **20- Présence postale**

La Poste fait régulièrement un bilan de l'activité en préconisant la fermeture de son agence pour la création soit :

- D'une agence postale : agent communal qui tient l'agence avec un financement de la poste
- d'un point poste : auprès d'un commerçant

Le conseil municipal souhaite conserver le bureau de poste tel qu'il est actuellement

### **21- Restaurant « le bouchon de la 7 »**

Le restaurant subi bien entendu une baisse d'activité liée à la crise sanitaire. Le week-end la vente de repas à emporter fonctionne très bien mais la semaine c'est plus difficile.

Le conseil accepte à l'unanimité la gratuité de loyer du mois de décembre

### **22- Recensement**

Le recensement est reporté à janvier 2022.

Séance levée à 23h40